

TÉLÉGRAMME DU CEPLIS



Conseil Européen
des Professions Libérales
Coudenberg 70B
1000 Brussels
Tel: +32.2.511.44.39
Fax : +32.2.511 01 24
Email : ceplis@scarlet.be
<http://www.ceplis.org>

Date: 20/03/2013

Pages: 8

N°05/13

- Le Médiateur européen, Prof. Nikiforos Diamandouros, prend sa retraite après 10 années de service
- Directive « Services », à mieux surveiller mais pas à remettre en chantier
- Nouvelles de nos membres :
 - L'ancien Président du CLGE, M. Klaus Rürup, est décédé
- Prochains événements :
 - EU data protection rules: better for business, better for citizen?
 - Young entrepreneurs: Motivation and Research & Development values as driver for Youth Employment

Le Médiateur européen, Prof. Nikiforos Diamandouros, prend sa retraite après 10 années de service

Le Médiateur européen, Prof. Nikiforos Diamandouros, a informé le Président du Parlement européen, Martin Schulz, de son intention de prendre sa retraite le 1er octobre 2013.

Dans une lettre datée du 13 mars, Prof. Diamandouros s'est adressé à Martin Schulz en lui indiquant sa volonté de se retirer de son poste de Médiateur européen. Prof. Diamandouros explique qu'à la fin du mois de mars, il aura occupé la fonction de Médiateur européen pendant dix ans. Il déclare ainsi que: *«le temps est venu pour moi de regarder au-delà de ma vie publique au niveau de l'Union européenne et de renouer avec mon ancien rôle de chercheur et d'étudiant de la vie publique, plutôt que d'acteur de celle-ci, et de redevenir un citoyen actif.»*



Prof. Nikiforos Diamandouros

Prof. Diamandouros a remercié M. Schulz ainsi que ses prédécesseurs pour le soutien, la confiance et l'appui solide que le Parlement lui a accordé dans son rôle de gardien de la bonne administration et dans ses efforts pour promouvoir la responsabilité, la transparence, et une culture du service au sein de l'administration de l'UE. Il a invité le Président à lancer la procédure en vue de l'élection, par les députés du Parlement européen, d'un nouveau Médiateur européen.

Prof. Diamandouros est né le 25 juin 1942 à Athènes, Grèce. Après une longue carrière en tant que professeur de science politique aux Etats-Unis et en Grèce, il est devenu le premier Médiateur national de République hellénique en 1998. En janvier 2003, le Parlement européen l'a élu au poste de Médiateur européen. Le Parlement a renouvelé son mandat en 2005 et en 2010.

Le Médiateur européen est officiellement un organe de contrôle de l'Union européenne siégeant à Strasbourg. Créé par le traité de Maastricht en 1992, cet organe sert d'intermédiaire entre les citoyens et les autorités européennes. De par ce fait, il renforce les droits des citoyens européens ainsi que le caractère démocratique de l'Union. La personne à

la tête de cet organe porte elle-même le titre de Médiateur européen, elle est élue par les Eurodéputés pour un mandat de 5 ans renouvelable qui correspond à la législature du Parlement européen.

Le Médiateur européen a pour mission d'enquêter sur des cas de « mauvaise administration » dans les agissements des institutions, des organes et des organismes de l'Union européenne. Le terme « mauvaise administration » désigne une situation dans laquelle une institution de l'Union enfreint les procédures administratives, les principes de bonne administration ou les droits de l'homme. Les cas de « mauvaise administration » concernent essentiellement les irrégularités administratives, l'injustice et les pratiques inéquitables, la discrimination, les abus de pouvoir, le manque ou le refus d'information ainsi que les retards injustifiés. Depuis 2009, le Médiateur européen est institué par l'article 228 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Tout citoyen de l'Union peut recourir au médiateur européen. Les entreprises, les associations et les collectivités ayant leur siège dans l'Union européenne peuvent aussi avoir recours au Médiateur européen.



Logo du Médiateur européen

En ce début d'année 2013, la Commission Marché intérieur et Consommateur (IMCO) du Parlement européen a organisé une audition publique sur l'état d'avancement de la directive 2006/123/CE dite « services ». Le thème de cette audition était : « La transposition de la directive « services » : le décollage de la mission pour la croissance ». Cette audition a mené à la conclusion qu'il n'est pas encore question de rouvrir la directive « services » mais qu'il faut plutôt mieux surveiller son application et lever les obstacles qui persistent pour les entreprises, les professions libérales, les emplois et les consommateurs pour qu'ils puissent bénéficier pleinement de cette législation. Tous les groupes politiques partagent l'opinion qu'il faut continuer à soutenir la Commission européenne dans sa tolérance zéro envers la non transposition de la directive.

L'Eurodéputée Anna Maria Corazza Bildt (PPE) est chargée de rédiger un rapport d'initiative intitulé « Un marché intérieur des services » qui présentera l'état d'avancement et les étapes suivantes de la mise en œuvre de la directive « services ». Ce rapport sera rendu public dans les prochains jours et discuté en avril au sein de la Commission IMCO.



L'Eurodéputée Anna Maria Corazza Bildt (PPE), membre de la Commission IMCO

Mme Corazza Bildt a souligné qu' « il est inacceptable que la mise en œuvre insuffisante de la directive « services » de 2006 prive les citoyens européens de milliers d'emplois. L'abolition des barrières, des frontières et des charges à la libre circulation des services en Europe pourrait accroître le PIB de 2,6 % au cours des 5-10 prochaines années. » Elle a ajouté qu'il est hors de question de rouvrir les discussions sur la directive, « seulement l'actualiser pour y introduire par exemple le e-commerce qui n'y figure pas ». En revanche, elle propose d'appuyer la tolérance zéro prônée par la Commission européenne envers les Etats-membres qui maintiennent intentionnellement des obstacles à la libre circulation des services.

« *Il y a urgence, surtout en période de crise, à libérer ce potentiel* », a-t-elle souligné, rappelant que 70 % des emplois et du PIB européen sont concernés par cette directive. Mme Corazza Bildt entend examiner les interactions de la directive « services » avec les autres législations, comme celles relatives aux consommateurs, et veiller à ce que la dimension sociale soit équilibrée, comme le réclame Mme Veronica Anna-Maria Nilsson, représentante de la Confédération européenne des syndicats. Cette dernière estime qu'il faut aller plus loin pour sanctionner les abus sur le droit du travail.

La directive « services » n'a été transposée qu'en mai 2012 alors que le délai était fixé à la fin de 2009. Néanmoins, les intervenants du milieu académique ou représentants des entreprises, des consommateurs et des syndicats ont déploré les barrières persistantes qui obèrent un véritable marché unique des services. Le point sensible vient des transpositions nationales qui créent une lourdeur administrative non justifiée par l'intérêt communautaire, parfois dans le but de protéger le commerce national. Mme Corazza Bildt rappelle que « *La majorité des États membres n'ont pas entièrement et correctement mis en œuvre la directive sur les services* ». L'eurodéputée explique cette mauvaise mise en-œuvre par le désir de protectionnisme des États-Membres et réplique : « *Ma ligne d'argumentation est de réellement accroître la responsabilisation et la transparence et de confronter les États-Membres au coût de la non-mise en œuvre et le nombre d'emplois en Europe que nous perdons en conséquence* ».

Nouvelles de nos membres

- **L'ancien Président de CLGE, Klaus Rürup est décédé**

Klaus Rürup, ancien Président du Comité de Liaison des Géomètres Européens, est décédé à Bottrop en Allemagne il y a quelques jours après s'être battu longuement avec la maladie. Feu M. Rürup a été délégué de son organisation nationale au CLGE pendant de longues années, puis Président du CLGE et enfin Membre d'Honneur de celle-ci.



Klaus Rürup, 1947 - 2013

Il fut membre du Bureau exécutif du CEPLIS pendant de nombreuses années. Il a laissé le souvenir d'un homme ouvert, efficace, créatif et très aimable.

Le Président du CEPLIS a écrit à son homologue du CLGE et à la famille du défunt afin de présenter ses plus sincères condoléances.

PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

EU data protection rules: Better for business, better for citizens?

Quand?	Le 26 mars 2013: 18:30 – 20:00
Qui?	Organisé par European Voice Rue de la Loi 155, box 6 1040 Bruxelles Tel: 00322 540 90 87 Email: christinagennet@economist.com
Où?	Residence Palace Rue de la Loi 155 1040 Bruxelles
Quoi?	<p>Cet événement sera l'occasion d'évaluer les progrès réalisés dans le domaine des nouvelles règles de protection des données depuis les douze derniers mois suivants leur première publication. L'événement s'inscrit dans la perspective du vote crucial par la Commission des libertés civiles du Parlement européen et juste après une réunion des ministres de la justice de l'UE. Cette conférence offrira l'occasion d'évaluer dans quelle mesure les nouvelles règles permettront aux citoyens un contrôle sur la façon dont leurs données sont utilisées et si les nouvelles règles vont permettre aux entreprises d'opérer plus facilement dans le domaine numérique.</p> <p>intervenants:</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme Viviane Reding, Commissaire européenne- Mme Seán Kelly, Eurodéputée- Mr Ronan Dunne, PDG de Telefónica Royaume-Uni- Mr Richard Szostak, membre du cabinet de la commissaire Reding- Mr Joe McNamee, directeur exécutif d'EDRi
Inscription?	Requise : Christina Gennet Tel: 00322 540 90 87 Email: christinagennet@economist.com

Young entrepreneurs: Motivation and Research & Development values as driver for Youth Employment

Quand?	Le 23 mars 2013: 10:30 – 13:00
Qui?	Organisé par la Fundación Comunidad Valenciana-Región Europea Avenue Edmond Mesens 7A 1040 Brussels Tel: 00322 2824168
Où?	Bureau du Climate Kic Bruxelles
Quoi?	Trucs et astuces pour faciliter l'accès au marché de l'emploi pour les jeunes
Inscription?	Requise : Lledo Marti Tel: 00322 2824167 Email: lmarti2@delcomval.be